

COMMUNE DE CORTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 25 novembre 2021

PRESENTS : 20

ABSENT : 01

PROCURATIONS : 08

L'An Deux Mil Vingt et Un, le Six du mois de Décembre à 17 heure 30, le Conseil, légalement convoqué par son Maire, s'est réuni dans la salle de la Maison du Temps Libre, sous la présidence du Docteur Xavier POLI, Maire.

PRESENTS : MM. POLI X, ALBERTINI MA, BAGHIONI E, BORROMEÏ V, CAMPANA J, CRISTIANI-CASTELLI ML, DEMUYNCK F, FRANCESCHINI C, GHIONGA P, GUGLIELMI MM, LUCIANI M, MALLERONI MJ, MAROSELLI P, NICOLINI AJ, ORSATELLI JF, ORSATELLI J, ORSINI A, OSTIENSI A, RINIERI P, SINDALI P.

PROCURATIONS : Monsieur Jean-Toussaint ALBERTINI à Monsieur Philippe GHIONGA
Madame Martine BARRIELE à Monsieur Philippe MAROSELLI
Madame Valérie CERUTTI à Madame Christiane FRANCESCHINI
Monsieur Fabien LUCIANI à Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI
Madame Nathalie PULICANI à Jeannine CAMPANA
Madame Francette RUGGERI à Madame Elodie BAGHIONI
Madame Marie-Cécile RUIZ à Madame Angèle OSTIENSI
Monsieur Marcel SIMEONI à Madame Vanina BORROMEÏ

ABSENT : Monsieur Joseph SABIANI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc-Marie GUGLIELMI

OBJET : Gestion du Domaine Communal :

➤ Occupation du Domaine Public : Tarification 2022

LE MAIRE,

Rappelle au Conseil que par délibération en date du 13 avril 2021 n° 21-04/058, il avait été décidé de réduire de 90 %, les tarifs d'occupation du domaine public votés initialement le 21 octobre 2015.

Cette réduction décidée, à titre exceptionnel, compte tenu du contexte économique lié à la crise sanitaire, couvrait exclusivement la période allant du mois de mai au mois de décembre 2021.

Il demande au Conseil que la tarification applicable, à compter de 2022, soit calculée à nouveau sur la base des tarifs votés en 2015, sans aucune augmentation supplémentaire.

Le Maire invite le Conseil à délibérer.

LE CONSEIL,

Où l'exposé de son Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés, Mesdames Paula RINIERI et Vanina BORROMEÏ ne prenant pas part au vote,

- ***APPROUVE*** la proposition de son Maire,
- ***DECIDE*** de maintenir, à compter de 2022, les tarifs d'occupation du domaine communal votés le 21 octobre 2015, tels qu'annexés à la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE

Docteur Xavier POLI



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Mairie de Corte
Merrìa di CortiDomaine Public
Dumanu Publicu**TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022****TARIFS : ZONE ROUGE****PLACE PAOLI, COURS PAOLI (JUSQU'À LA PLACE PADOUE), HAUTE-VILLE,
RUE SCOLISCIA, RICCIA, PARKING TUFELLI**

TERRASSES ETE : du 1^{er} MAI au 30 OCTOBRE	PRIX : 5,90 € / m² / mois
TERRASSES HIVER : du 1^{er} JANVIER au 30 AVRIL COMPLETE PAR NOVEMBRE ET DECEMBRE	PRIX : 1,80 € / m² / mois
PLANCHONS : 1^{er} MAI au 31 OCTOBRE	PRIX : 6,50 € / m² / mois

TARIFS : ZONE VERTE**LE RESTE DE LA VILLE**

TERRASSES ETE : 1^{er} MAI au 31 OCTOBRE	PRIX : 4,00 € / m² / mois
TERRASSES HIVER : du 1^{er} JANVIER au 30 AVRIL COMPLETE PAR NOVEMBRE ET DECEMBRE	PRIX : 1,40 € / m² / mois
PLANCHONS : 1^{er} MAI au 31 OCTOBRE	PRIX : 4,60 € / m² / mois

DROITS DE STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vente de fleurs	Journalière	70,00 € / jour
Camion outils/Stand	Journalière	70,00 € / jour
Grand chapiteau pour spectacle	Journalière	230,00 € / jour
Cirques et Luna Park	Journalière	230,00 € / jour
Théâtre de marionnettes	Annuelle	40,00 € / jour
Kiosques, manèges	Hebdomadaire	700,00 € / unité / an
Echafaudage, palissade chantier	Annuelle	2,50 € / mètre linéaire / semaine
Etal fruits et légumes, fleurs	Annuelle	3,50 € / mètre linéaire / mois
Appareil vente glace, rôtissoire	Annuelle	90,00 € / unité / an
Présentoir, porte carte postale	Annuelle	3,50 € / unité / mois
Fourgon Pizza	Annuelle	800,00 € / fourgon / an